

NÉGOCIATION MESURES SALARIALES 2026 À GRDF: LA DIRECTION EN TOTAL DÉCALAGE AVEC LES REVENDICATIONS CGT

Une deuxième séance de négociation plénière sur les mesures salariales 2026 s'est tenue ce 4 décembre.

Voici un comparatif entre revendications CGT et propositions direction :

Thématische	Revendication CGT	Réponse Direction
Mesures Individuelles : Enveloppe Avancements, GF et autres mesures	2,3 % de la somme des rémunérations principales, soit environ 10.300 NR	Passage de 1,5 % à 1,7 %, soit environ 7.700 NR ;
	1 NR pour tous au titre des 170 millions d'euros d'économies réalisées par l'entreprise ;	Refusé
	Répartition simples et doubles NR (mobilités et autres mesures) identique entre les collèges ;	Pas de réponse
	Reclassement en GF4 dès la première prise d'astreinte, hors-contingent (sans impact sur l'enveloppe) ;	Acté
	Conversion du complément salarial (ou mesure CGT de 2022) en 1 NR pour les agents qui partent en retraite ou qui partent vers une autre entreprise des IEG.	Acté
	Maintien de la RPCC ou RPM pour les femmes sur la période de congé maternité avec analyses des situations sur les 5 dernières années.	Pas de réponse
RPCC et RPM	Reclassement d'au minimum 10 % des agents par an, pour chaque collège, contre 6 % aujourd'hui	Pas de réponse
Ascenseur Social	Pour tous les nouveaux embauchés : reclassement au GF supérieur au bout d'un an	Pas de réponse
	Pour tous les agents : reclassement au GF supérieur au bout de 3 ans dans son GF	Pas de réponse
	Examen de la situation des agents dont le temps d'activité dans le niveau de rémunération est supérieur ou égal à 3 ans contre 4 ans aujourd'hui, y compris pour les agents en longue maladie.	Pas de réponse

La délégation CGT a dénoncé les pratiques des directions en région qui embauchent les techniciens en GF4 afin de s'éviter tout reclassement lors de la prise d'astreinte.

La direction rappelle qu'embaucher des Techniciens Gaz en GF4 pour s'affranchir des deux NR à la première prise d'astreinte n'est en aucun cas l'esprit de la disposition existante.

Nous demandons que 2NR hors contingent soient attribués aux agents concernés.

Salariés en situation RQTH :

La direction propose d'analyser les situations des agents concernés sur les cinq dernières années pour mesurer des écarts éventuels sur leurs évolutions de carrière par rapport aux agents valides.

Si des écarts injustifiés étaient constatés, ils seraient compensés par les mesures adéquates.

Prochaine séance de négociation : mercredi 10 décembre 2025